

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par la soussignée, pour être tenue au Chalet des loisirs, le mercredi 12 mai 2021, à 18 h 30 à huis clos, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

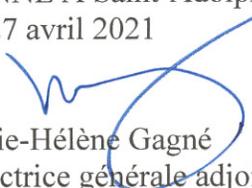
1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du deuxième projet de règlement 634-17 modifiant le zonage;
5. Procédure de demande de scrutin référendaire écrite pour le deuxième projet de règlement 634-17 modifiant le zonage;
6. Adoption du règlement d'emprunt no 886 pour la construction de la bibliothèque municipale;
7. Adoption du règlement d'emprunt no 887 pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues;
8. Adoption du règlement d'emprunt no 888 pour des travaux d'immobilisation au Mont-Avalanche;
9. Adoption du règlement no 889 pour la protection des berges des plans d'eau et de l'accès aux lacs et abrogeant les règlements 741-1 et 784;
10. Procédure de convocation de registre à distance (en remplacement d'une convocation de tenue de registre) pour les règlements suivants :
 - a. Règlement d'emprunt no 886 pour la construction de la bibliothèque municipale;
 - b. Règlement d'emprunt no 887 pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues;
 - c. Règlement d'emprunt no 888 pour des travaux d'immobilisation au Mont-Avalanche;
11. Avis de motion du règlement no 890 décrétant un emprunt de 300 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);
12. Dépôt du règlement no 890 décrétant un emprunt de 300 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

13. Autorisation de signature – plan de lotissement du lot 3 959 957;

14. Période des questions ;

15. Levée de la séance.

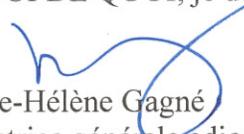
DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 27 avril 2021


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27 avril 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour d'avril 2021


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe